



FORMATION

HYGIÈNE ET SALUBRITÉ : TATOUAGE, PERÇAGE, MAQUILLAGE PERMANENT

Titre	HYGIÈNE ET SALUBRITÉ : TATOUAGE, PERÇAGE, MAQUILLAGE PERMANENT
Public	Personne qui mettent en œuvre des tatouages par effraction cutanée et voulant exercer la profession de tatoueur, perceur, maquillage permanent
Durée	21 heures
Délai d'accès	Nous consulter
Formateur	Cadre hygiéniste / Tatoueur, Perceur ou Maquilleur
Méthode HAS retenue	Formation Présentiel
Modalités d'accueil	Nous consulter
Prérequis	Nous consulter
Finalités et objectifs pédagogiques	Acquérir les règles de bonnes pratiques professionnelles de tatouage et perçage Obtenir l'attestation obligatoire permettant de pratiquer les tatouages et perçages
Points clés	Réaliser les tatouages dans un environnement adapté Appliquer toutes les procédures d'hygiène à chaque étape de l'activité afin d'assurer la sécurité du patient et sa sécurité Connaître les risques inhérents à la pratique de tatouage avec effraction de la barrière cutanée, perçage ou maquillage permanent
Méthodes pédagogiques	Démarche pédagogique favorisant l'évolution des pratiques professionnelles : alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques Un dossier ressource sera transmis à chaque participant
Modalités d'évaluation	Evaluation des connaissances tout au long de la formation avec des mises en situation Evaluation des pratiques professionnelles et définition des axes d'amélioration individuels Grille d'évaluation des compétences acquises Evaluation à chaud du niveau de la satisfaction des participants Attestation de fin de formation délivrée à chaque stagiaire Évaluation en fin de formation
TARIF	Prise en charge individuelle : 400 euros

MAJ 28 février 2025 - V2.0